



REGLÈS LOCALES | SERRES DE PALS

1 - HORS LIMITES (RÈGLE 18)

Les limites du parcours sont marquées avec lignes et les piquets blanches et le fil de berger (dans tout le parcours), priorisant par cet ordre.

2 - TERRAINS EN RÉPARATION (RÈGLE 16.1)

Les matériaux tels que les aiguilles de pin, les feuilles, les pommes de pin, les branches ou l'herbe empilées pour être jetés sont considérés comme des terrains en réparation et sont également des débris au choix du joueur.

Arbres tombés

Les tranchées ouvertes ou fermées sont balisées ou non.

3 - ZONES DE PENALITÉ - ZONES DE DROPAGES OPTIONNELLES (RÈGLE 17)

Trou 4, trou 5, trou 6, trou 7 et trou 8, les zones de pénalité entrent en jeu et sont marquées par des piquets rouges.

Procédure selon la règle 17.1

4- PROCÉDURES SPÉCIALES ET OBLIGATORIES DES ZONES DE RELIEF

Procédure du comité. Section 8E- 3: 20 centimètres.

Pénalité pour violation de cette règle locale

Stroke Play: 2 coups - Match Play: perte du trou

5- ZONES DE RELIEF

Si la balle repose dans les ponts qu'il y a dans les trous:

Trou 4 et trou 8 on procède au relief de la balle selon la règle sans pénalisation.

Exceptions: Les chemins du parcours sont considérés partie du parcours et la balle est joué comme d'habitude.

6- OBJETS INTÉGRAUX

Les fils de berger électriques qui définissent les hors limites sont objets intégraux.